Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260603-DB_2026_21-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-21

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 mai à dix-huit heures,

Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de Christian TROADEC, président,

Présents (14) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Aurore GINOUVES, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Patrick URIEN

Procurations (1) : Paul BOUSSARD à Christian TROADEC

Absents (3) : Dominique COGEN, Alexandra FRAYSSE, Viviane MOISAN

Pass commerce et artisanat – J'entends le loup

Rapporteur : Patrice LE DU Technicien référent : Nathalie MILIN

Entreprise : J'entends le loup
Activité : Bar/pub
Adresse : 4 place de la gare, 29270 CARHAIX
Montant de l'aide publique sollicitée : 7 500,00€ HT

- **30 %** des investissements matériels subventionnables d'un montant de 65 000,00 € HT **au titre du Pass commerce et artisanat (montant des dépenses plafonnées à 25 000€)**

Description du projet d'investissement :

Le projet porte la création d'un bar/pub, place de la gare. Des travaux d'aménagement et de mise en normes sont impératives pour permettre l'ouverture de ce nouveau lieu convivial et festif en cœur de ville. Le gérant proposera des animations musicales, scène ouvertes, karaoké, bar à huitre, plateaux de charcuterie/fromages, … Ce nouveau commerce permettra également la création de deux emplois. L'ouverture est prévue fin juin.

Investissements matériels	Catégorie	Montant HT	Taux	Montant subvention
Travaux de toiture	Investissements immobilier	15 000€	*30 %*	
Mise aux normes	Investissement immobilier	14 500€	*30%*	
Travaux de peinture	Investissement immobilier	21 500€	*30%*	
Travaux de parquet	Investissement immobilier	14 000€	*30%*	
	Total HT	**65 000,00€**		**7 500,00€**

Les membres du bureau communautaire attribuent, à l'unanimité, au titre du Pass commerce et artisanat une subvention d'un montant de 7 500€ soit 30% des investissements subventionnables, d'un montant de 65 000,00€ HT (montant des dépenses plafonnée à 25 000€ HT).

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260603-DB_2026_21-DE

Carhaix, le 1 juin 2026

Le Président,
Christian TROADEC

